



Collèges

# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : 30 av. Félix-Faure - 75015 Paris - Tél. : +33 1 45 54 50 82

Site <http://www.amopa.asso.fr>

## Défense et Illustration de la Langue française

### CONCOURS 2013-2014

DESTINÉ AUX ÉLÈVES DES COLLÈGES

### PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE la Langue française

Les travaux se feront au choix sur le thème de l'année : **UN MOMENT EXCEPTIONNEL**

**Sujet** : Racontez, sous la forme d'un journal de bord, une journée mouvementée de votre vie.

Ou sur un **sujet proposé** par le professeur et dont l'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité, décidé par le professeur.

### PRIX DE la Jeune Poésie

Les sujets sont laissés au libre choix des élèves ou de leur professeur. Ce prix a pour but d'encourager les qualités d'imagination et d'expression. Les travaux peuvent être rédigés, au choix, à la maison ou en classe, selon la décision du professeur

### PRIX MAUPASSANT DE la Jeune Nouvelle

DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE TROISIÈME

Les sujets sont laissés au libre choix des élèves. Œuvre d'imagination, la nouvelle exige des qualités d'invention, une intrigue retenant l'attention du lecteur autour de personnages évoluant dans un milieu caractérisé.

La qualité de l'écriture narrative doit accompagner une action bien conduite.

Les travaux ne devront pas dépasser cinq pages. La présentation « traitement de texte » sera appréciée.

### IMPORTANT

#### Informations pratiques

- 1) Les travaux devront être strictement personnels
- 2) Chaque copie devra porter en haut à gauche de la première page, en capitales d'imprimerie : le nom, le prénom, la classe de l'élève, le nom et l'adresse postale et électronique de l'établissement et le nom du professeur.
- 3) **Pour chaque prix, trois copies au plus seront sélectionnées par classe et par professeur.**
- 4) Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ou les professeurs concernés enverront les copies sélectionnées exclusivement à l'adresse et à la date indiquées dans le cadre ci-contre :

Date de retour  
à la section départementale

1<sup>er</sup> mars 2014

Adresse de la section

MILLION NICOLAS  
29 allée des mugnets  
73 290 LA MOTTE S'ERVOLEX  
04 79 25 69 05

Cadres à compléter par la section AMOPA départementale

Les **originaux** des meilleures productions (**dix au maximum par niveau de classe**) choisies par les jurys départementaux seront adressés au secrétariat de l'AMOPA - 30 av. Félix-Faure - 75015 Paris pour l'attribution de prix nationaux par un jury national

**Avant le 7 avril 2014, date impérative.**

Il est demandé aux participants de conserver un double de leur copie